

En outre, il incombe au président du Conseil privé de dire à la Chambre dès maintenant si le gouvernement a déjà pris position sur d'autres questions touchant à la réforme électorale, comme il a le droit de le faire; après tout, il est le gouvernement. Inutile de tout rabâcher. Si certaines questions ont déjà été décidées par le gouvernement, le ministre devrait nous en informer maintenant, pour qu'on les supprime du mandat du comité. Mieux encore, il devrait présenter un bill sur les questions déjà tranchées, dont le comité pourrait faire l'étude tout en examinant les autres articles de la loi. Le président du Conseil privé doit bien cela à la Chambre, ne fût-ce que pour témoigner de la sincérité de ses intentions. Gardons-nous d'outrepasser le mandat des comités permanents. Si peu importante que soit la décision, nous demandons au gouvernement de la révéler au lieu de laisser les comités perdre des heures à débattre la question.

● (5.40 p.m.)

Je n'ai plus rien à dire là-dessus pour l'instant. J'espère que la motion sera adoptée et que le gouvernement reconnaîtra le bien-fondé des arguments présentés cet après-midi par les députés de ce côté-ci de la Chambre. Il peut sans doute surgir des difficultés, dues à un esprit partisan, dans d'autres comités mais, dans le cas présent, il s'agit certainement d'un comité où ces difficultés ne devraient pas exister. Le gouvernement devrait se sentir libre de se montrer tout à fait franc et honnête à l'égard de l'opposition. S'il l'est, le comité le croira sur parole et sera en mesure de traiter comme il convient les questions dont il est saisi.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): A l'instar de beaucoup d'autres, monsieur l'Orateur, je voudrais souligner ce que le député d'Hillsborough (M. Macquarrie) a énoncé en termes plutôt modérés lorsqu'il a dit qu'il s'agissait d'une décision difficile à prendre. J'espérais que nous n'aurions pas entendu tant de généralisations hâtives à propos des activités des divers comités, car si l'on considère le système dans son ensemble, il faut reconnaître que certains comités font un excellent travail. Au cours des ans, j'ai accumulé une certaine expérience au sein des comités et, s'il est vrai que certains d'entre eux gagneraient fortement à être améliorés, il en est d'autres qui fonctionnent sans problème. J'ai, moi aussi, des réserves très sérieuses à faire au sujet de certaines décisions prises par le comités, décisions plus ou moins unilatérales et enterinées sans consultation avec l'Orateur, dont le budget est mis en cause.

A ceux qui estiment que les comités devraient rester sans faute à Ottawa, je répondrai que pour la majorité des députés, il y a encore trop de régions du pays qui sont encore inconnues. Nous allons examiner sous peu un projet de loi sur les parcs nationaux. Je me souviens qu'un comité a déjà visité quelques-uns de nos parcs nationaux et c'était une bonne chose, car les deux tiers de ses membres n'avaient jamais vu un parc national aménagé dans les montagnes. Et pourtant, on leur demandait leur opinion sur la politique ministérielle concernant les parcs nationaux.

Cela me rappelle également cet article de journal rédigé par un politicologue de l'Université de Toronto, selon qui les initiatives des députés ministériels aux comités étaient beaucoup plus avantageuses pour ces derniers. Au comité de la radiodiffusion, il y a deux ans, 26 des 29 modifications acceptées par le comité avaient été proposées par des députés ministériels. En fait, les modifications dactylographiées sur des bouts de papier avaient été transmises à ces députés pour qu'ils les proposent, et voilà comment elles avaient été acceptées. Ce genre de chose se produit trop souvent. Des gens dont les connaissances sur notre institution sont en proportion inverse de leur éloignement de la Chambre viennent ici présenter des déclarations et observations générales qui font plus de mal que de bien.

Pour ce qui est du mandat de ce comité-ci, j'aurais préféré moi aussi que le gouvernement agisse avec plus de circonspection qu'il n'en a montré en faisant allusion à la question dans le discours du trône. J'aurais aimé le voir accepter des recommandations de la Chambre. Somme toute, le cabinet est comptable envers la Chambre. La Chambre ne doit pas entériner automatiquement les décisions de l'exécutif. Mais dès que vous abordez ce sujet, vous voyez des membres du cabinet vous considérer avec des yeux remplis d'étonnement.

D'autres aspects auraient dû être inclus dans le mandat. Il me semble que toute la question des élections aurait dû être examinée, indépendamment de celle des dépenses électorales, qui n'ont aucun rapport avec le débat actuel. On aurait pu également soumettre la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales à l'examen du comité, car cette loi n'a été mise à l'épreuve qu'une fois jusqu'ici. Dès que les commissions chargées d'établir les limites des circonscriptions électorales ont présenté leurs rapports, nous avons constaté à quel point la méthode adoptée était peu pratique. Elle laissait les députés complètement sans défense devant